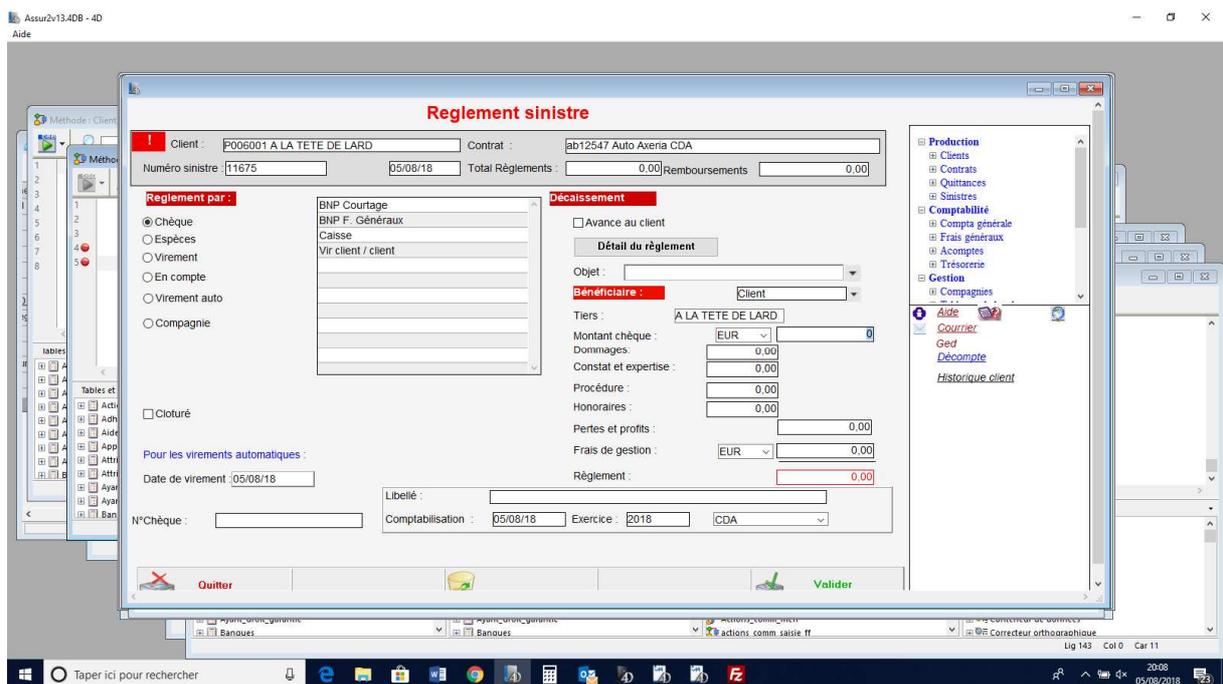


07/08/2018

L'assureur a une obligation de vigilance et de signalement à Tracfin dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le terrorisme, notamment lorsque la personne est une Personne Politiquement Exposée.

En conséquence e_Assur met en œuvre des alertes sur ses différents écrans, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérations financières (règlements de sinistres, règlements de ristournes)



Le symbole  en haut et à gauche sur un écran signifie qu'il y a un problème concernant le client et que l'opérateur doit en référer à la personne dans le cabinet en charge des problèmes de LCB-FT avant de finaliser quelque opération que ce soit.

Ce problème peut être lié à l'opération (une transaction importante en espèces par exemple), ou à la personnalité du client (PPE ou Liste unique de gel des avoirs)

1) Pièces identifiant le client : l'assureur doit être en possession de documents d'identification précis :

Personne physique :

- carte nationale d'identité en cours de validité
- passeport en cours de validité
- permis de conduire (**NB** : il n'est pas considéré comme une pièce d'identité officielle notamment si la photographie n'est pas ressemblante)

- pour les ressortissants étrangers (hors UE), carte de séjour ou carte de résident mentionnant une adresse identique à celle figurant sur le justificatif de domicile fourni

Mineur : pièce d'identité du mineur (ou copie du livret de famille) et pièce d'identité du représentant légal.

Majeur protégé : pièce d'identité du majeur protégé, copie de l'ordonnance du juge des tutelles et pièce d'identité du tuteur ou subrogé tuteur désigné.

Personne Morale :

- pour les entités inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :
 - ⇒ **Extrait K-bis datant de moins de trois mois ou tous autres documents disponibles pour les sociétés en formation**
 - ⇒ CNI ou passeport du dirigeant légal

- pour les artisans :
 - ⇒ **Justificatif d'inscription au répertoire des métiers**
 - ⇒ CNI ou passeport de l'artisan

- pour les associations « Loi 1901 » :
 - ⇒ **Statuts et CNI du président en exercice**
 - ⇒ justificatif inscription au registre des associations

2) Personnes politiquement exposées (PPE)

Le client exerce-t-il ou a-t-il exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

Liste des fonctions concernées :

Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique, créée par un traité.

Le Client est-il membre de la famille d'une personne qui exerce ou a exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

Personnes concernées

Une personne de la famille : le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. Une personne de l'entourage, étroitement associée : une personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec vous ; une personne entretenant des liens d'affaires étroits avec vous.

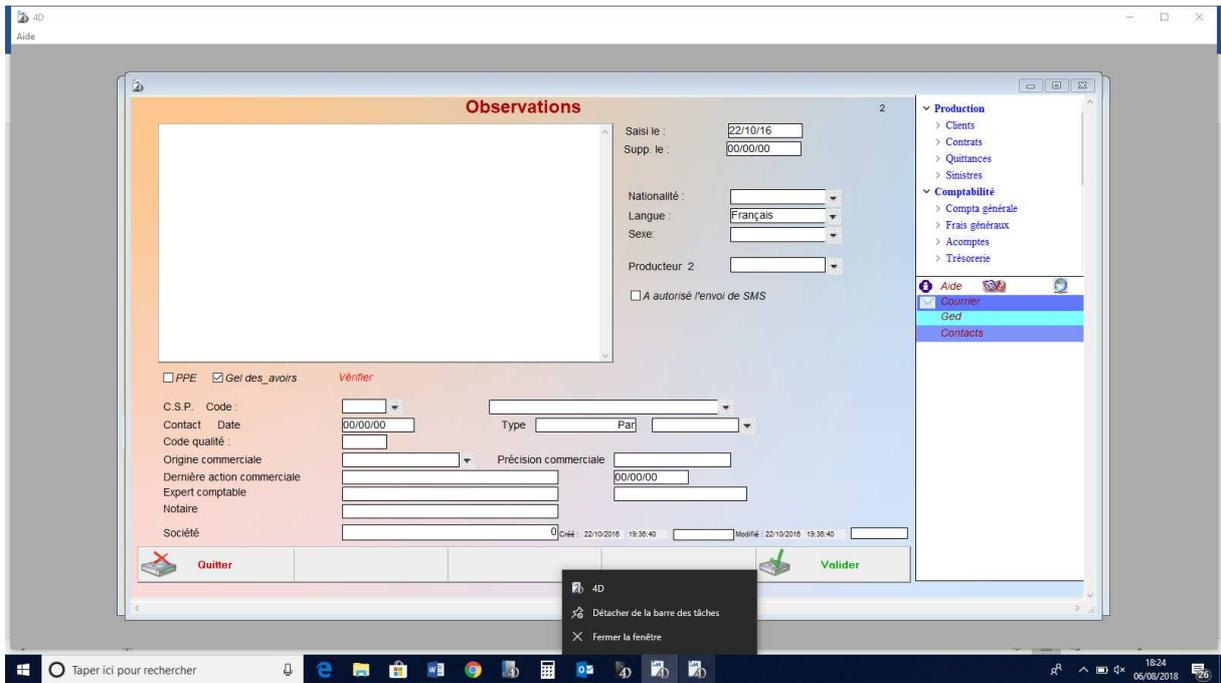
3) Gel des avoirs

La liste des personnes dont les avoirs sont gelés est publiée à l'adresse :

https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/11448_liste-unique-de-gels

4) Enregistrement des données dans e_assur :

Sur la fiche Client, cliquez sur Autres informations, vous arrivez sur l'écran suivant :



S'il s'agit d'une personne politiquement exposée, cochez la case PPE.

S'il s'agit d'une personne concernée par le gel des avoirs, cochez la case Gel des avoirs. Pour consulter la liste des personnes concernées, cliquez sur Vérifier,

Vous obtenez la liste unique :

1	A	B	C	D	E
2	IDENTITE	NATURE	CATEGORIE	REGIME	SOUS REGIME
3	Néstor Luis Reverol Torres Date de naissance : 28.10.1964 Renseignements complémentaires : ministre de l'intérieur, de la justice et de la paix ; ex-général de la Garde nationale bolivarienne. Responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression de l'opposition démocratique vénézuélienne, y compris l'interdiction et la répression de manifestations politiques Désigné par le règlement UE 2018/88 du 22.1.2018	personne physique	sanctions	Venezuela	UE
4	Gustavo Enrique González López Date de naissance : 2.11.1960 Renseignements complémentaires : chef du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN). Responsable de graves violations des droits de l'homme (détentions arbitraires, traitements inhumains et dégradants et torture, notamment) et de la répression de la société civile et de l'opposition démocratique vénézuéliennes Désigné par le règlement UE 2018/88 du 22.1.2018	personne physique	sanctions	Venezuela	UE
5	Tibisay Lucrecia Ramírez Date de naissance : 26.4.1959 Renseignements complémentaires : présidente du Conseil électoral national (Consejo Nacional Electoral — CNE). Ses actions et les politiques qu'elle a menées ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, notamment en facilitant la mise en place de l'Assemblée constituante et en ne veillant pas à ce que le CNE demeure une institution impartiale et indépendante, ainsi que le prévoit la constitution vénézuélienne Désignée par le règlement UE 2018/88 du 22.1.2018	personne physique	sanctions	Venezuela	UE
	Antonio José Benavides Torres Date de naissance : 13.6.1961 Renseignements complémentaires : chef du gouvernement du district de la capitale (Distrito Capital). Général de la	personne physique	sanctions	Venezuela	UE

CLM SARL au capital de 39 637,00 € RCS Lyon B 39 596 349
 9 Rue Saint Eusèbe 69003 LYON Tél 04 37 91 26 00 support@cda-informatique.fr